



## Négociations PPCR du 16 juin 2015

### Intervention de la CGT Fonction Publique

Madame la Ministre,

C'est un exercice compliqué que de réagir à une intervention qui apporte de nouvelles propositions sur cette négociation PPCR, propositions que nous découvrons donc à l'instant.

À ce stade donc, la CGT acte volontiers que le gouvernement n'entend pas en demeurer à sa copie du 11 mai dernier. Sur ce strict point de vue, nous ne pouvons que nous en féliciter puisque la CGT, avec l'ensemble des autres organisations syndicales, avait considéré que ce qui avait été mis sur la table à cette date n'était pas acceptable.

Pour le reste, et, en particulier, sur les nouvelles mesures que vous annoncez, la CGT peut simplement indiquer qu'elles semblent emprunter la bonne direction.

Mais, il ne s'agit aucunement d'un blanc-seing car, à l'évidence, il faut maintenant les regarder de manière plus précise et plus approfondie.

Il est tout aussi indispensable de replacer ces propositions dans l'ensemble des thématiques abordées, tant les choses sont interpénétrées. En effet, sur bien d'autres sujets très importants, par exemple l'égalité professionnelle, la mobilité choisie ou encore les ratios promus/promouvables, la CGT a encore bien des observations et des propositions à faire valoir.

Autrement dit, nous devons encore négocier dans les jours et les semaines qui viennent.

En tout état de cause, lorsque le protocole d'accord sera stabilisé, la CGT prendra le temps et les moyens de la consultation la plus large possible. Ce n'est qu'au terme de ce processus démocratique que notre organisation arrêtera sa position.

Même si ce n'est pas l'objet de cette négociation, la CGT ne saurait conclure son intervention sans parler du gel de la valeur du point d'indice, d'autant que vous l'avez-vous même évoqué.

Chaque mois qui passe rend cette mesure plus inacceptable et plus désastreuse et fait peser un lourd contentieux entre nous.

L'augmentation de la valeur du point est plus que jamais à l'ordre du jour. Pour la CGT, cela ne peut attendre un rendez-vous salarial au printemps 2016 que vous venez d'envisager.